

Communiqué de presse - Bobigny, le 27 février 2020

Le Département de Seine-Saint-Denis lance la carte de transport « Améthyste + »

Le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis a voté jeudi 27 février la création de la carte « Améthyste + ». Cette carte permettra aux personnes âgées ou handicapées de plus de 60 ans bénéficiaires de la carte Améthyste de voyager gratuitement sur le réseau francilien de transports en commun, à raison de 120 déplacements par an.

Alors que le forfait Améthyste proposé par Île-de-France Mobilités concerne aujourd'hui 53 000 personnes en Seine-Saint-Denis, l'analyse de la consommation effective des transports au sein du département montre qu'en 2018, 24% des bénéficiaires ont réalisé moins de 20 trajets par trimestre, et 16% de 20 à 39 trajets seulement.



Partant des besoins réels, le Département de Seine-Saint-Denis va donc proposer en 2020 aux personnes éligibles au forfait Améthyste une nouvelle offre qui garantit la gratuité pour les 120 premiers trajets réalisés dans l'année, soit l'équivalent de 10 déplacements par mois. Cette offre permettra ainsi aux bénéficiaires de s'affranchir du paiement du forfait Améthyste, soit 48 euros par an (le Département prenant déjà en charge jusqu'à 90% du coût réel), tout en continuant à pouvoir se déplacer selon leurs pratiques.

Une mise en place effective à partir de juin 2020

Comme pour le forfait « Améthyste », la carte « Améthyste + » sera accessible aux personnes de plus de 60 ans ou en situation de handicap, résidant en Seine-Saint-Denis, et sur conditions de ressources. **Les bénéficiaires peuvent demander dès maintenant leur carte** auprès des CCAS (Centres communaux d'action sociale), de la DPAPH (Direction de la population âgée et des personnes handicapées) à Bobigny ou en téléchargeant un formulaire sur le site du Département à partir de la mi-mars. **La mise en place de la carte sera effective à partir de juin.** Les personnes déjà titulaires du forfait Améthyste pourront de leur côté demander la bascule vers « Améthyste + » au moment de l'envoi du courrier les invitant au renouvellement.

En 2020, cette aide annuelle à la mobilité sera directement versée sur le compte bancaire de chaque bénéficiaire, afin de leur permettre d'acheter leurs titres de transports. Par la suite, le Département devrait pouvoir s'appuyer sur la carte nominative « Liberté + », actuellement en phase d'expérimentation par Île-de-France Mobilités, et qui permettra aux usagers de bénéficier des 10 déplacements gratuits chaque mois, la facture étant ensuite envoyée au Département.

« Coup de pouce financier aux personnes les plus modestes du département, la carte Améthyste + encouragera également la mobilité occasionnelle des personnes âgées ou en situation de handicap, dont certaines, par manque de ressources, ne sollicitent aujourd'hui aucune aide. Alors que l'on sait que le fait de pouvoir se déplacer est essentiel pour l'accès à l'emploi, à la santé ou encore à la culture, la carte Améthyste +, construite avec la Vice-présidente Magalie Thibault, sera ainsi un outil majeur des politiques du Département en faveur de l'autonomie des personnes. » **Stéphane Troussel, Président du Département de Saint-Saint-Denis**

Contact Presse

Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis

Grégoire Larrieu / glarrieu@seinesaintdenis.fr / 06 35 84 13 82